

26, bd Docteur-Petitjean Bât. Grands Champs BP 87999 21079 Dijon cedex Tél. 03 80 77 24 02 Fax 03 80 77 27 01 http://support.eduter-cnerta.fr

# Logiciels de Gestion Administrative

# Manuel de formation

# Luciole

# **DRAAF – SRFD**



# Table des matières

١.	LES ACTEURS IMPLIQUES ET LEURS ACTIONS	3
п.	PRESENTATION LUCIOLE	4
1.	PRESENTATION GENERALE	4
2.	CONNEXION A L'APPLICATION LUCIOLE	4
	2.1. Installation des clients nécessaires pour la connexion	4
	2.2. Connexion	4
	2.3. Choix des paramètres de connexion	6
3.	LE MENU GENERAL DE L'APPLICATION	8
	3.1. Administration	8
	3.2. Données de référence	8
	3.3. Organisation régionale	8
	3.4. Instruction des dossiers	8
	3.5. Gestion jinuncière	8 ۵
	MODULE ORGANISATION REGIONALE	10
		10
1.	PRESENTATION	10
2.	ETAPES DE DEFINITION DE L'ORGANISATION REGIONALE	10
3.	DEFINITION DES INSTRUCTEURS.	11
	3.1. Rubriques modifiables	11
	3.2. Ajouter un établissement instructeur	
	3.3. Supprimer un etablissement instructeur.	12
4		12
4.		15
5.	KATTACHEMENT DES DEMANDEURS	13
	5.1. Rubriques modifiables	14
IV	MODULE INSTRUCTION DES DOSSIERS	15
1.	PRESENTATION	15
2.	TRAITEMENT DES DOSSIERS	15
	2.1. Présentation	15
	2.2. Affichage des dossiers	15
	2.3. Ouverture d'un dossier	16
3.	LISTE MULTI-CRITERES DES DOSSIERS	16
	3.1. Créer une recherche	
_	3.2. Creer une liste libre	
4.	SUIVI DES DEMANDES DE CREDIT	19
	4.1. Tableaux estimatifs des besoins en crédit	20
	4.2. Demandes de creat	21
	4.4. Bilans financiers	
v.	MODULE GESTION FINANCIERE	24
1.	Presentation	24
<u> </u>	PREPARATION DE LA MISE EN PAIEMENT	
	2.1. Présentation	
	2.2. Editer un bordereau	
	2.3. Editer le cumul annuel des bordereaux validés	
VI	LISTE DES EXERCICES	

# I. Les acteurs impliqués et leurs actions

L'organisation simplifiée du paiement des bourses sur critères sociaux des élèves de l'enseignement agricole a pour objectif de réduire le circuit et les délais de paiement aux familles.

Elle prévoit que la décision d'attribution soit prise par le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt sur les dossiers de l'enseignement secondaire et supérieur court. Elle prévoit également que les bourses soient mandatées aux établissements ou éventuellement aux familles par les services de la DRAAF. Le schéma ci-dessous résume les actions des différents acteurs impliqués dans la procédure de gestion des bourses sur critères sociaux.



# II. Présentation Luciole

# 1. Présentation générale

L'application Luciole permet aux utilisateurs de type SRFD :

- de consulter les données de référence (barèmes de bourses) utiles à l'instruction des dossiers de demande de bourses sur critères sociaux qui sont gérées et communiquées par le CNERTA à partir de la note de service annuelle,

# 2. Connexion à l'application Luciole

#### 2.1. Installation des clients nécessaires pour la connexion

A la première connexion au portail d'accès (<u>https://www.lqa.chlorofil.fr</u>), vous devez procéder à l'installation du client Citrix Receiver nécessaire au fonctionnement de l'application Luciole.

L'installation de ce client est décrite sur le site Support Eduter-Cnerta (<u>http://support.eduter-cnerta.fr</u>) dans la partie Support technique.

#### 2.2. Connexion

Démarrez le navigateur Internet et connectez-vous à l'adresse suivante : https://www.lga.chlorofil.fr.

L'écran suivant apparaît :



# **Rubriques à renseigner :**

# **Nom d'utilisateur :**

Rubrique **obligatoire**, saisie sous la forme d'un **code**.

# **Mot de passe :**

Rubrique obligatoire, saisie de type mot de passe.

# Cliquez sur le bouton **Ouvrir une session**.

Si l'ouverture de session est impossible, un message d'erreur s'inscrit en rouge dans la zone intitulée **Messages**. Sinon, l'écran suivant apparaît :





Cliquez sur l'icône **Luciole**: l'application se lance en mode transparent, c'est-à-dire comme si elle était physiquement installée sur votre PC.

L'écran suivant s'affiche :

👸 Connexion		×
	Bienvenue sur Luciole	OK Annuler
	Nom 06301452	

# Rubriques à renseigner

#### **Nom** :

Rubrique **obligatoire**, sélection à partir d'un **menu déroulant**. Vous devez sélectionner votre établissement (SRFD instructeur ou non, DGER).

#### **Mot de passe :**

Rubrique obligatoire, saisie de type mot de passe.

Il s'agit du mot de passe associé à l'établissement que vous avez sélectionné.

# Astuce :

Une fois l'application *Luciole* démarrée, le navigateur Internet peut être fermé.

#### 2.3. Choix des paramètres de connexion

Quand la connexion est faite, la fenêtre suivante s'affiche :

👸 Luciole			×
Année	2013-2014 en cours	•	
Cycle	Enseignement Secondaire Agricole Public et Privé sous contrat	•	OK
Etablissement		•	Quitter

#### Rubriques à renseigner :

#### Année :

Rubrique obligatoire, sélection à partir d'un menu déroulant.

#### **Cycle** :

Rubrique facultative, sélection à partir d'un menu déroulant.

Le choix du cycle permet d'alimenter ou non la liste des établissements que vous pourrez sélectionner à partir de la rubrique *Etablissement*. Si vous ne sélectionnez aucun cycle, la liste des établissements de travail sera vide et l'utilisateur aura accès aux dossiers de tous les établissements de sa région pour chacun des cycles.

#### **Etablissement**

Rubrique facultative, sélection à partir d'un menu déroulant.

Pour un *SRFD instructeur*, la liste des établissements qui s'affiche dépend du cycle qui a été sélectionné auparavant. Si aucun cycle n'a été renseigné, la liste sera vide, sinon s'afficheront les établissements rattachés qui ont des dossiers correspondant au cycle choisi. Si aucun établissement n'a été sélectionné, l'utilisateur aura accès aux dossiers de tous les établissements de sa région pour le cycle sélectionné.

Pour un SRDF non instructeur, la liste est vide et l'utilisateur aura accès aux dossiers de tous les établissements de sa région pour le cycle sélectionné.



# Astuce :

Pour repérer l'établissement dans la liste, tapez **0** suivi du **N° de département** (exemple pour le SRFD Languedoc Roussillon: **034**)

Le curseur se positionne automatiquement sur le premier établissement du département.



# 3. Le menu général de l'application

Les différentes fonctionnalités disponibles à partir de l'application sont différenciées par les icônes suivants :



### 3.1. Administration

> Icône : 💻 - Menu : Fichier / Administration

Ce module permet de modifier le mot de passe applicatif.

Cette fonctionnalité ne permet pas de modifier le mot de passe pour la connexion au portail d'accès Internet.

#### 3.2. Données de référence

> Icône : 🕮 - Menu : Fichier / Données de référence

Ce module permet de consulter les barèmes de bourses.

#### 3.3. Organisation régionale

> Icône : 🛃 - Menu : Fichier / Organisation régionale

Ce module permet la validation de l'organisation régionale. Cette action, menée par la DGER (pour le supérieur long) ou les SRFD (pour le secondaire ou le supérieur court), consiste à rattacher chaque établissement demandeur à un instructeur et à identifier le destinataire des bordereaux de liquidation pour chaque établissement rattaché.

Les autres utilisateurs ont accès en consultation à l'organisation.

#### 3.4. Instruction des dossiers

Icône : 2 - Menu : Fichier / Instruction des dossiers

Ce module permet aux SRFD de :

- ⇒ suivre l'évolution des besoins en crédits

#### 3.5. Gestion financière

> Icône : 🕭 - Menu : Fichier / Gestion financière

Ce module permet au site instructeur de procéder à la préparation des liquidations, puis de générer des bordereaux de liquidations.

Les SRFD ont accès en consultation aux bordereaux de mandat des instructeurs de leur région.

# 3.6. Changer les paramètres de connexion

### Menu : Fichier / Changer les paramètres de connexion

Cette option permet de modifier les paramètres de connexion : changer d'année scolaire ou d'établissement de travail (voir § 2.3. Choix des paramètres de connexion).



#### mars 2014

# III. Module Organisation régionale



# 1. Présentation

Ce module donne accès à la définition des sites instructeurs, ainsi qu'au rattachement de chaque établissement demandeur à un instructeur et à un destinataire des bordereaux de liquidation.

Ces options sont accessibles en **mise à jour** pour la <u>DGER</u> (cycle supérieur long) ou les <u>SRFD</u> (cycle secondaire et supérieur court) et en **consultation** pour les <u>établissements instructeurs</u>. A la livraison du produit, toutes les données ont été initialisées. A la charge de la DGER ou des SRFD de les modifier si besoin. Au changement d'année, il suffira d'apporter d'éventuelles modifications par rapport à l'année précédente.

# ✓ Rappel :

Le **demandeur** est un établissement référencé dans la table des UAI (EPL, établissements d'enseignement supérieur publics ou établissements d'enseignement privés sous contrat) sur lequel sont inscrits des élèves susceptibles de déposer des dossiers de demandes de bourses.

Le rôle d'<u>instructeur</u> peut être rempli par l'établissement public lui-même ou par le SRFD. L'instructeur détient la responsabilité de la décision d'attribution de la bourse (par délégation du DRAAF).

# 2. Etapes de définition de l'organisation régionale

Le service responsable de la mise à jour de l'organisation régionale doit effectuer les opérations suivantes :

- 1. vérifier la liste des instructeurs qui a été reconduite, la modifier en cas de besoin via l'option *Définition des instructeurs* (voir § 3. *Définition des instructeurs*),
- 2. vérifier le rattachement des établissements demandeurs aux établissements instructeurs, le modifier en cas de besoin via l'option *Rattachement des demandeurs* (voir § 5. *Rattachement des demandeurs*),
- 3. identifier le destinataire des bordereaux de liquidation pour chaque établissement demandeur (voir § 5. Rattachement des demandeurs),
- 4. diffuser le nom d'utilisateur et le mot de passe aux établissements qui auront été définis comme instructeurs.

Ces informations sont également accessibles, en consultation, dans la fenêtre *Définition des instructeurs* du module *Organisation régionale* (colonnes *Login* et *Mot de passe*, voir § *3. Définition des instructeurs* ci-dessous).

# **3.** Définition des instructeurs

> Icône 📓 - Menu : Gestion / Définition des instructeurs

Cette option permet d'attribuer le rôle d'instructeur à certains établissements.

🚰 Définition des instructeurs				
Dénomination instructeur	cycle secondaire	cycle supérieur	Code DGER (Login)	Mot de passe
EPL Guingamp Kernilien			02202159	luciole
EPL Caulnes			02202258	luciole
EPL Quimper Brehoulou			02902524	luciole
EPL Rennes Le Rheu			03502824	luciole
SRFD Bretagne			03503022	luciole
EPL Pontivy			05601810	luciole

# 💉 Note :

Les colonnes *Login* et *Mot de passe* n'apparaissent que pour le service responsable de la mise à jour.

#### 3.1. Rubriques modifiables

L'utilisateur peut sélectionner ou désélectionner un cycle pour lequel un établissement sera instructeur à condition que ce dernier n'ait pas d'établissements rattachés pour ce cycle (voir § 5. Rattachement des demandeurs).

#### 3.2. Ajouter un établissement instructeur

Pour ajouter un établissement dans la liste des instructeurs, procédez comme suit :

- cliquez sur le bouton ... en haut à gauche : la liste contenant les établissements publics d'enseignement agricole ainsi que le SRFD apparaît à l'écran,
- ⇒ sélectionnez le site que vous voulez récupérer, puis faites OK,
- ⇒ sélectionnez la case à cocher appropriée,
- ⇔ enregistrez (icône □).

# 3.3. Supprimer un établissement instructeur

Pour supprimer un établissement de la liste des instructeurs, procédez comme suit :

- ⇒ sélectionnez la ligne à supprimer,
- 5. cliquez sur l'icône 🖉 ou sélectionnez le menu *Edition / Supprimer*.

# Attention :

Pour que la suppression d'un site instructeur soit possible, il faut qu'aucun établissement demandeur ne lui soit rattaché.

# 3.4. Restaurer ou récupérer une ligne supprimée

Si vous avez supprimé par erreur une ou plusieurs lignes, il est possible de les récupérer <u>si vous n'avez pas encore enregistré la</u> <u>suppression</u>. Pour ce faire, sélectionnez le menu *Edition / Restaurer... Luciole* vous présente la ou les lignes supprimées. Sélectionnez celle(s) que vous voulez restaurer et faites **OK**.



Rappel :

Les instructeurs et la DGER ont accès à la liste des instructeurs seulement en **consultation** (les mots de passe des établissements instructeurs ne sont pas affichés dans ce cas-là).



# 4. Envoi du courrier aux établissements instructeurs

Le SRFD doit, en cas de réinitialisation des identifiants par le CNERTA, en début de campagne, communiquer aux établissements instructeurs les informations nécessaires à leur authentification. De même, si un établissement devient nouvel instructeur.

Pour faciliter cette opération, Luciole met à disposition une édition de type publipostage à envoyer ensuite à chaque établissement instructeur.

Cette option est disponible à partir du module organisation régionale, menu définition des instructeurs.

Pour imprimer ce document, procédez comme suit :

- ⇒ sélectionnez l'option Définition des instructeurs (icône ) ou menu Gestion / Définition des instructeurs),
- 🗢 sélectionnez tous les établissements, puis cliquez sur l'icône 🖨 ou sélectionnez le menu Edition / Imprimer...,
- ↔ ouvrez la liste "Choix de l'édition", puis sélectionnez le document Courrier connexion à Luciole,
- Ans "Destination", choisissez Aperçu ou Imprimante selon votre préférence,

# 5. Rattachement des demandeurs

> Icône 🕎 - Menu : Gestion / Rattachement des demandeurs

Cette option permet de rattacher chaque établissement demandeur :

- → à un instructeur,
- $\Rightarrow$  au destinataire des bordereaux de liquidation.

Etablissement	Code DGER (login)	Région	Département	Instructeur secondaire	Instructeur superieur	Payeur	Saisie WEB
A.O.R. de l'ESPA de Quessoy	02203545	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🛛 👻	NON
A.O.R. du CFPA d'Armor de Pommerit Jaudy	02202951	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 👻	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 👻	NON
A.O.R. du LEGHTP Saint IIan de Langueux	02203050	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. du LEPPA Dominique Savio à Dinan	02203644	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻		DRAF de Bretagne 💌	NON
A.O.R. du LEPPAXavier Grall de Loudéac	02202654	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻		DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. du LREPP 'Le Restmeur' de Pabu	02203743	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻		DRAF de Bretagne 🗸	NON
Association de la MFREO de Loudéac	02204040	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 📼	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO de Plérin	02204139	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 💌		DRAF de Bretagne 🗸	OUI
EPL Caulnes	02202258	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 📼	•	DRAF de Bretagne 👻	NON
EPL Guingamp Kernilien	02202159	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🔻	EPL Guingamp Kernilien 🗖	DRAF de Bretagne 🗸	NON
EPL Merdrignac	02202357	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🛛 👻	EPL Guingamp Kernilien 🗖	DRAF de Bretagne 🗸	NON
LP Saint Brieuc	02202060	Bretagne	Côtes d'Armor	EPL Guingamp Kernilien 🛛 👻	EPL Guingamp Kernilien 🗖	DRAF de Bretagne	NON
A.O.R. Agrotech Formations de Lesneven	02902821	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. du LEAP Le Nivot de Loperec	02903019	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🔹	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. du LEAP Sainte Marie de Plouigneau	02903118	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🔍		DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. du LPEGT St Joseph Kerustum de Qu	i 02903217	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🛛	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	NON
Association de la MFREO de Landivisiau	02903415	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🔹		DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO de Lesneven	02903712	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🗣	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne	OUI
Association de la MFREO de Plabennec	02903316	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou	<u> </u>	DRAF de Bretagne	OUI
Association de la MFREO de Pleyben	02904108	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	·	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO de Plounevez-Loch	02903811	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🚽	·	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO de Poullan sur Mer	02904009	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	· ·	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO de Rumengol le Fa	02903910	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de la MFREO Kérozar de Morlaix	02903613	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	·	DRAF de Bretagne	OUI
Association de la MFREO 'Le Mengleuz' de St	02903514	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🛛 👻	· ·	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
Association de l'IREO du sud Finistère d'Elliar	02904207	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🖉	· ·	DRAF de Bretagne 🗸	OUI
EPL Quimper Brehoulou	02902524	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🔹	EPL Quimper Brehoulou	DRAF de Bretagne 🗸	NON
EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	02902326	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou 🗸	EPL Quimper Brehoulou	DRAF de Bretagne 🗸	NON
OG du LTPAH Kerbernez à Plomelin	02904306	Bretagne	Finistère	EPL Quimper Brehoulou	SRFD Bretagne	DRAF de Bretagne 🗸	NON
A.O.R. de l'IPSSA de Vitré	03504113	Bretagne	Ille-et-Vilaine	EPL Rennes Le Rheu	·	DRAF de Bretagne 🗸	NON

# 5.1. Rubriques modifiables

Pour chaque établissement demandeur, l'utilisateur peut changer l'instructeur et le destinataire des bordereaux de liquidation. Pour ce faire :

- ⇒ se placer sur la ligne de l'établissement demandeur,
- ⇒ sélectionner l'instructeur ou le destinataire souhaité.

## Exercice n° 2 : Vérification des instructeurs et des établissements rattachés

- 1. Se connecter sur le SRFD Languedoc Roussillon (mot de passe = lga2014),
- 2. Se placer sur l'année 2013-2014 sans sélectionner de cycle,
- 3. Ouvrir le module Organisation régionale,
- 4. Vérifier la définition des instructeurs,
- 5. Vérifier le rattachement des demandeurs,
- Définir l'EPL de l'Hérault comme instructeur du supérieur pour l'établissement AOR du LEAP de Capestang.



# **IV.Module Instruction des dossiers**

Icône : 🔯 - Menu : Fichier / Instruction des dossiers

# 1. Présentation

Ce module permet au site instructeur de récupérer les dossiers envoyés par ses établissements rattachés et de les traiter. Les SRFD ont accès en consultation à tous les dossiers pris en charge par les établissements instructeurs de leur région.

# 2. Traitement des dossiers

▶ Icône 🤌 - Menu : Gestion / Traitement des dossiers

# 2.1. Présentation

La seule action possible pour les SRFD est la consultation des dossiers.

# 2.2. Affichage des dossiers

Après avoir lancé l'option Instruction des dossiers, la fenêtre Recherche sur le serveur s'affiche à l'écran :

- ⇒ faites **Exécuter**, si vous voulez la liste complète des dossiers à traiter,
- ➡ ou confectionnez une requête qui vous permettra par exemple de n'afficher que les dossiers appartenant à un établissement demandeur précis (*exemple* : recherche des dossiers ayant reçu une décision favorable), puis faites **Exécuter** (voir § 3.1. Créer un filtre).

# 🕈 Astuce :

Si, par la suite, vous voulez afficher les dossiers selon un autre critère de sélection, cliquez sur l'icône **u** ou sélectionnez le menu *Edition / Outils / Rechercher*, puis suivez de nouveau les instructions indiquées ci-dessus.

# 2.3. Ouverture d'un dossier

Pour ouvrir un dossier, placez-vous sur la ligne correspondante et cliquez sur l'icône in ou sélectionnez le menu *Edition / Propriétés* ou double-cliquez dessus.

La fenêtre se compose de 5 onglets :

- Dnglet Elève: présente le détail des données administratives et pédagogiques de l'élève,
- 🗁 Onglet Responsable légal : présente le détail des données administratives du responsable légal,
- Onglet Bénéficiaire des versements : présente les données administratives et les coordonnées bancaires du bénéficiaire des versements. Ces données apparaissent dans le bordereau de liquidation. Elles sont obligatoires si le boursier est payé directement par la DRAF.
- Onglet Critères : présente les critères que remplis l'élève pour l'attribution ou non d'une bourse, ainsi que tous les éléments chiffrés (le revenu, nombre de points de charges, l'échelon, le montant des compléments attribués et le montant annuel),
- C Onglet Echéanciers : présente les montants de bourses et des primes à verser à l'élève au cours des différentes périodes.

# 3. Liste multi-critères des dossiers

Icône Internet - Menu : Gestion / Liste multi-critères

Elle affiche les mêmes dossiers que la liste des dossiers pris en charge, mais présentent des champs supplémentaires. Vous avez la possibilité d'éditer des listes de dossiers répondant à certains critères.

# 3.1. Créer une recherche

Si vous désirez limiter le nombre de lignes à afficher afin de créer des listes particulières, vous avez la possibilité de créer des requêtes.

Par exemple, vous souhaitez afficher tous les boursiers accordés de l'EPL de Besançon :

⇒ Créez la requête suivante à partir de la fenêtre *Recherche sur le serveur* :

🔭 R	echerche sur le serveur			×
_ Séle	ection d'une requête enregistré	e		
				Supprimer
Crit	tères de recherche			
	Colonne	Opérateur	Valeur	et/ou
(for	Date de l'accord 📃 👻	renseigné		Et 🗸
	Etablissement support 🛛 👻	égal à	🚽 EPL Besançon	• •
	·			_, _
_ Séle	ection d'un tri enregistré			
				Sans <u>t</u> ri
E	facer Enregistrer		Aband	onner E <u>x</u> écuter

- Cliquez sur le bouton Enregistrer, saisissez comme nom de requête "Recherche dossiers accordés Besançon", puis faites
   OK.
- ⇒ Faites Exécuter.

#### Exercice n° 3 : Créer une recherche

- 1. Se connecter sur le SRFD Languedoc Roussillon (mot de passe = lga2014),
- 2. Se placer sur l'année 2013-2014 sans sélectionner de cycle,
- 3. Ouvrir le module Instruction des dossiers 🔯 / Liste multi-critères 🖳
- 4. Effectuer la recherche 🏜 suivante afin d'afficher les élèves boursiers ayant obtenu la bourse au mérite :
  - Date de l'accord renseignée,
  - Date de révision non renseignée,
  - Bourse au mérite égal à oui
- 5. Enregistrer la recherche sous le nom Bénéficiaires de la bourse au mérite et exécuter la recherche

# 3.2. Créer une liste libre

Vous avez la possibilité de créer et de personnaliser vos propres éditions. Pour ce faire, procédez de la manière suivante :

- sélectionnez les lignes que vous souhaitez voir apparaître dans l'édition (pour sélectionner plusieurs lignes : cliquez sur la 1<sup>ère</sup> ligne puis cliquez sur la dernière ligne en maintenant la touche enfoncée)
- ⇒ sélectionnez l'option Imprimer 

  →

  ]
- ⇔ cherchez l'édition *Nouvelle liste libre* ou bien celle que vous voulez modifier, puis sélectionnez-la,
- ⇒ laissez cochée l'option *Aperçu* de la rubrique **Destination**,
- ⇔ cliquez OK : la fenêtre d'aperçu s'affiche à l'écran.

	-	
Sélection en cours		C Imprimante
Nouvelle liste libre		C <u>F</u> ichier
ARRADON - BOURSES NOUVELLES		I
ARRADON - RECONDUCTIONS	page d	e garde des critères
	<u> </u>	

- ⇒ Sur le clic-droit de l'aperçu vous pouvez :
  - choisir les colonnes que vous voulez voir apparaître sur l'édition,
  - ajouter une ou plusieurs colonnes vides,
  - déplacer des colonnes,
  - redimensionner une ou plusieurs colonnes,
  - régler la hauteur des lignes,
  - fixer l'échelle de l'édition,
  - changer la police de caractères,
  - définir des groupes qui vous permettront de ranger les données selon des critères bien précis,
  - définir des champs calculés,
  - enregistrez et nommez votre liste libre.

# \land Note :

Les listes libres apparaissent à la fin de la liste des éditions et leurs noms sont en vert afin de mieux les distinguer.

Pour limiter cette liste aux listes libres que vous avez créées et ne pas voir celles des autres établissements, cochez la rubrique *Filtrer les éditions*.

mars 2014

• Les données contenues dans l'édition sont fonction des lignes sélectionnées dans la liste à partir de laquelle l'édition est appelée. En revanche la liste libre peut être utilisée quelle que soit la recherche effectuée.

<b>S</b>		 	
X			
$M_{\mathcal{A}}$	<u> </u>		
I —			_
			-
			_

Exerc	ice n° 4 : Créer une liste libre
1.	Se connecter sur le SRFD Languedoc Roussillon (mot de passe = lga2014),
2.	Se placer sur l'année 2013-2014 sans sélectionner de cycle,
3.	Ouvrir le module Instruction des dossiers 🛅 / Liste multi-critères 💷,
4. Créer une nouvelle list	e libre 🔿, cette liste doit afficher les informations suivantes :
Etablissement support,	
• Nom,	
• Prénom,	
• Nature de l'aide,	
Libellé Type de de	mande,
Classe	
5. Enregistrer la liste libre	e sous le nom Liste des boursiers - colonnes mini
6. Retrouver la recherche	e enregistrée dans l'exercice 3, puis sélectionner les élèves et éditer le document.

# 4. Suivi des demandes de crédit

> Icône - Menu : Gestion / Suivi des demandes de crédit

Cette option de menu est accessible uniquement pour la DGER et les SRFD. Les SRFD visualisent les données spécifiques à leur région.

Les actions possibles sont :

- I'édition des tableaux estimatifs des besoins en crédit,
- ➡ l'édition des demandes de crédits (tableaux B),
- ➡ l'édition des bilans financiers.

# 4.1. Tableaux estimatifs des besoins en crédit

Ces tableaux permettent d'avoir une estimation des besoins en crédit par trimestre et par département à tout moment de l'année.

#### Ils affichent :

- - le nombre de dossiers accordés démissionnaires inclus,
  - le montant des besoins pour les dossiers accordés. Les dossiers démissionnaires sont pris en compte dans ce cumul si l'élève était présent au cours de la période,
  - le nombre de dossiers rejetés démissionnaires inclus.

#### \* Attention :

Les dossiers démissionnaires le premier jour de la période ne sont pas comptabilisés.

- pour les dossiers dont l'instruction est validée, sans décision administrative avec une proposition à la commission, les dossiers démissionnaires sont exclus du décompte :
  - le nombre de dossier avec la proposition à la commission « A accorder »,
  - le montant des besoins pour les dossiers dont la proposition est « A accorder ».,
  - le nombre de dossier avec la proposition à la commission « A examiner ».
  - le montant des besoins pour les dossiers dont la proposition est « A examiner »,
  - le nombre de dossier avec la proposition à la commission « A rejeter ».

⇒ le nombre de dossiers pris en charge en attente d'instruction. Les dossiers démissionnaires sont exclus du décompte.

#### Pour imprimer les tableaux estimatifs des besoins en crédit :

- A lancez l'option de menu Editions / Tableaux estimatifs des besoins en crédit,
- ⇒ sélectionnez le tableau souhaité parmi les choix suivants :
  - Tableau secondaire public BCS
  - Tableau secondaire privé BCS
  - Tableau secondaire public CCS
  - Tableau secondaire privé CCS
  - Tableau supérieur public
  - Tableau supérieur privé
  - Tableau supérieur public Aide urgence annuelle
  - Tableau supérieur privé Aide urgence annuelle
  - Tableau supérieur public Aide urgence ponctuelle
  - Tableau supérieur privé Aide urgence ponctuelle
- $\Rightarrow$  confirmez le choix de l'édition en cliquant sur **OK**.

# 4.2. Demandes de crédit

Ces documents affichent les demandes de crédit réalisées par les établissements instructeurs. Elles peuvent être à l'état validé ou provisoire. L'état validé indique que l'instructeur a traité tous les dossiers saisis par les établissements demandeurs et a édité et explicitement validé la demande de crédité.

• Une fois validée, la demande de crédit est figée. Elle ne permet donc pas de suivre l'évolution des traitements des instructeurs contrairement à l'état actualisé et aux tableaux estimatifs des besoins en crédit.

Les tableaux B édités dans Luciole tiennent compte des dossiers accordés non clôturés au moment de la validation de l'état, qui sont de nature « bourses sur critères sociaux » ainsi que « Aide d'urgence annuelle » et « Aide d'urgence ponctuelle » pour le supérieur (les dossiers de nature « crédit complémentaire spécial » n'apparaissent pas dans les tableaux B).

Si un dossier accordé est saisi démissionnaire mais n'est pas clôturé, son montant annuel est pris en compte dans le tableau.

L'édition est spécifique au département. Pour le cycle secondaire, le système édite un tableau B global par département. Pour le cycle supérieur, le système édite un tableau B par établissement du département.

Pour imprimer les demandes de crédit :

- Sélectionnez le(s) département(s) pour le(s)quel(s) vous souhaitez éditer les tableaux B puis cliquez sur l'icône au sélectionnez le menu Edition / Imprimer...,
- ↔ ouvrez la liste "Choix de l'édition", puis sélectionnez l'édition souhaitée,

	Région	Nº de départer	ement Département
ranche-Comté		25	Doubs
		70	Haute-Saône
		39	Jura
		90	Territoire de Belfort
Cycle	Etablissement Instructeur	Etat de la	Etablissement Demandeur
econdaire	EPL Lons Le Saunier- Montmorot	Validée	A.O.R. du LTRP "La Savine" de Morbier
			Association de la MFREO du Jura à Dôle
			EPL Lons Le Saunier- Mancy
			EPL Lons Le Saunier- Montmorot
			EBI Boligov
			Ertrolighy
upérieur court	EPL Lons Le Saunier- Montmorot	Validée	EPL Lons Le Saunier- Mancy
3upérieur court	EPL Lons Le Saunier- Montmorot	Validée	EPL Lons Le Saunier- Mancy EPL Lons Le Saunier- Montmorot

# 4.3. Etat récapitulatif actualisé

L'état actualisé est présenté sous la même forme que la demande de crédit. Il permet de suivre l'évolution des besoins en crédit au fil des traitements effectués par les instructeurs.

Les montants de bourses des élèves démissionnaires sont pris en compte dans le document pour les périodes au cours desquelles l'élève était présent.

Pour imprimer l'état récapitulatif, procédez de la même façon que pour l'édition des demandes de crédits, mais sélectionnez l'édition intitulée « **Etat actualisé** ».

#### 4.4. Bilans financiers

Ces éditions font état de l'utilisation des crédits par département.

#### Tableau cumul par trimestre d'attribution

L'édition indique l'estimation du montant à liquider et le montant réellement liquidé en fonction de la période d'attribution. Le montant estimé est le cumul des montants théoriques sur les dossiers accordés. Dans le cas d'un élève démissionnaire, il prend en compte le montant théorique si l'élève était présent au cours de la période.

Le montant liquidé cumule les montants pris en compte dans les bordereaux de liquidation créés et validés par les instructeurs.

Le montant estimé peut être différent du montant liquidé dans les cas suivants :

- ou l'instructeur a effectué une liquidation partielle sur une période et a reporté le versement sur la période suivante (cas de manque de crédit)
- → ou l'instructeur a révisé le dossier en cours d'année.

#### Tableau cumul par trimestre d'attribution – Récapitulatif

Cette édition affiche par région le montant global estimé et le montant global liquidé par trimestre ainsi que les totaux sur l'année.

#### Tableau cumul par mois de validation

L'édition indique le cumul des montants liquidés (montants figurant sur les bordereaux de liquidation validés créés par les instructeurs) en fonction du mois de validation du bordereau.

## Pour imprimer les bilans financiers :

⇒ lancez l'option de menu *Editions / Bilans financiers*,

- Cumul par trimestre d'attribution secteur public
- Cumul par trimestre d'attribution secteur privé
- Cumul par trimestre d'attribution récapitulatif
- Cumul par mois de validation cycle secondaire secteur public
- Cumul par mois de validation cycle secondaire secteur privé
- Cumul par mois de validation cycle supérieur secteur public
- Cumul par mois de validation cycle supérieur secteur privé

⇔ confirmez le choix de l'édition en cliquant sur OK.

# Attention

Le système considère que les établissements versent effectivement les montants qui figurent sur les bordereaux validés créés par les instructeurs. Luciole n'a pas connaissance des sommes réellement versées par le service comptable de l'établissement.





- 4. Editer la *demande de crédit cycle secondaire public BCS* et *l'état actualisé cycle secondaire secteur public* pour le département de la Lozère et comparer ces deux éditions.
- 5. Dans le menu Editions examiner un tableau estimatif des besoins en crédits ainsi qu'un des bilans financiers.



Ce module permet au site instructeur de procéder à la préparation des liquidations, puis de générer des bordereaux de liquidations. Le SRFD a un accès en consultation sur les bordereaux préparés par les instructeurs de sa région.

# 2. Préparation de la mise en paiement

▶ Icône 🗈 - Menu : Gestion / Préparation des bordereaux

#### 2.1. Présentation

La liquidation génère des bordereaux de liquidation.

L'utilisateur SRFD peut :

- → visualiser la liste des bordereaux de la région pour la période demandée,

La validation du bordereau indique que celui-ci est définitif et donc qu'il peut être transmis à l'organisme payeur (DRAAF) et au service comptable de l'établissement pour la mise en paiement des bourses.

Dans le cas où le bordereau a fait l'objet d'un envoi vers Chorus, le nom du fichier et la date d'envoi sont affichés sur la liste des bordereaux.

### 2.2. Editer un bordereau

Les éditions disponibles sont :

- ✓ l'état de liquidation détaillé : il affiche le détail des montants par élève,
- ✓ l'état de liquidation récapitulatif : il affiche le cumul des montants par formation,

➡ l'édition du bordereau :

- lorsque le bordereau prend en compte des dossiers avec procuration, il est identique à l'état récapitulatif.
- lorsque le bordereau prend en compte des dossiers sans procuration, il est équivalent à l'état détaillé. Il affiche en plus les informations concernant le bénéficiaire de versement.

Pour lancer une édition, procédez comme suit :

- → sélectionnez la ou les ligne(s) concernée(s),
- ⇔ cliquez sur l'icône 🖨 ou sélectionnez le menu Edition / Imprimer...,
- dans "Destination", choisissez Aperçu ou Imprimante selon votre préférence,

⇔ cliquez sur **OK**.

## 2.3. Editer le cumul annuel des bordereaux validés

Pour lancer l'édition, procédez comme suit :

- ⇔ cliquez sur l'icône 🙆 ou sélectionnez le menu Editions / Cumul annuel des bordereaux validés,
- dans "Destination", choisissez Aperçu ou Imprimante selon votre préférence,
- ⇔ cliquez sur **OK**.





# **VI.Liste des exercices**

EXERCICE N° 1 : CONNEXION A LUCIOLE	7
EXERCICE N° 2 : VERIFICATION DES INSTRUCTEURS ET DES ETABLISSEMENTS RATTACHES	14
EXERCICE N° 3 : CREER UNE RECHERCHE	
EXERCICE N° 4 : CREER UNE LISTE LIBRE	
EXERCICE N° 5 : VISIONNER LES EDITIONS	23
EXERCICE N° 6 : VISIONNER LES EDITIONS	25